

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du
Logement de La REUNION

Saint-Denis, le 23 décembre 2011

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNRéunions plénièresRéunion 2011 12

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 8 décembre 2011

Lieu : DEAL Providence

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Projet de Nouvelle Liaison Saint Denis Ouest NLSDO (nouvelle route du littoral).
2. Listes blanches des espèces exotiques :
3. Méthodologie d'identification des sites d'intérêts pour l'avifaune :

Etaient présents :

MEMBRES : 14 PRESENTS

ROLAND TROADEC JEAN-PASCAL QUOD (MATIN) JACQUES ROCHAT
JULIEN TRIOLO SONIA RIBES JOEL DUPONT
JEAN-PASCAL QUOD SARAH CACERES ROGER LAVERGNE
VINCENT BOULLET VINCENT FLORENS PIERRE VALADE
PATRICK FROUIN MARC SALAMOLARD (L'APRES-MIDI)

PROCURATION : 5 PROCURATIONS

DOMINIQUE STRASBERG (A JOEL DUPONT) HERMANN THOMAS (A SARAH CACERES) PHILIPPE MAIRINE (A ROLAND TROADEC) SERGE QUILICI (A JACQUES ROCHAT) PIERRE BOSC (A PIERRE VALADE), MARC SALAMOLARD (A PATRICK FROUIN, MATIN)

SECRETARIAT : MATTHIEU SALIMAN

SOUDJATA RADJASSEGARANE

① Projet de Nouvelle Liaison Saint Denis Ouest NLSDO (nouvelle route du littoral).

Le CSRPN interpelle le Préfet sur le fait qu'il ait dû s'auto-saisir pour émettre un avis sur le dossier de Nouvelle Liaison Saint Denis Ouest NLSDO.

Il demande à ce que son avis soit pris en compte dans le cadre de l'enquête publique.

Le CSRPN remarque que le Préfet s'apprête à émettre une Déclaration d'Utilité Publique sur un dossier contenant un certain nombre d'incertitudes d'un point de vue environnemental.

Il note que le maître d'ouvrage n'a pas retenu la variante V.2.2. bis, la moins impactante d'un point de vue environnemental et que ce choix s'avère comme un choix à court terme.

Par conséquent, le CSRPN donne un avis défavorable à la variante V.3.2 bis (digue + viaduc) à l'unanimité des membres présents et représentés.

(L'avis est étayé par 24 pages d'argumentaire non transmis ici)

② Listes blanches des espèces exotiques.

Le CSRPN demande à ce que ce projet de liste blanche soit retravaillé avant d'être de nouveau présenté pour validation. Il demande à ce que la DEAL lui envoie les documents qui ont permis d'obtenir les listes proposées, afin qu'un pré-travail en groupe technique soit réalisé. (Ce groupe technique pourrait se tenir en février)

③ Méthodologie d'identification des sites d'intérêt pour l'avifaune.

Le CSRPN propose de conserver le seuil de population inférieur et de réaliser les cartographies correspondantes afin d'identifier les ZICO, puis de réfléchir à un coefficient de correction si les zonages obtenus sont trop incohérents. La nouvelle cartographie et les éventuels coefficients seront alors présentés pour avis au CSRPN.

Liste de diffusion
<u>MEMBRES DU CSRPN ; PREFECTURE/ DRCTCV</u>
<u>REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE</u>
<u>SEOR</u>

Rédacteur : M. SALIMAN	Président du CSRPN : R. TROADEC
---	--



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr